

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2009**

**Délibération**  
n° 2009.10.189

**ORU Basseau Grande  
Garenne : convention  
de participation  
financière avec  
Logélia Charente pour  
la réhabilitation de  
197 logements des  
bâtiments Myrtilles,  
Noisetiers et Lauriers**

**LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2009**

**Secrétaire de séance** : Jacques DUBREUIL

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

**Ont donné pouvoir** :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Nadine GUILLET à Nicolas BALEYNAUD

**Excusé(s) représenté(s)** :

Brigitte BAPTISTE par Bernard CAVY, Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Marie-Noëlle DEBILY par Catherine DEBOEVERE, Gilles VIGIER par André LAMY

**Excusé(s)** :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /  
RENOUVELLEMENT URBAIN

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

**ORU BASSEAU GRANDE GARENNE : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC  
LOGELIA CHARENTE POUR LA REHABILITATION DE 197 LOGEMENTS DES BATIMENTS  
MYRTILLES, NOISETIERS ET LAURIERS**

Par délibération n°304 du 29 septembre 2005 modifiée, le conseil communautaire a approuvé la participation financière globale de la ComAGA pour le projet de rénovation urbaine du Grand Angoulême, notamment du quartier de Basseau Grande Garenne, ainsi que sa répartition sur les différents volets.

La maquette financière relative à l'Opération de Rénovation Urbaine du secteur ouest d'Angoulême a été adoptée par délibération n°486 du 20 décembre 2007 et un avenant n°1 à la convention pluriannuelle relative à l'opération de renouvellement urbain du Grand Angoulême – Basseau Grande Garenne a modifié ladite maquette financière par délibération n°12 du 5 février 2009 complétée par délibération n°162 du 9 juillet 2009.

Conformément à la convention ANRU et à la maquette financière associée, Logélia - OPH de la Charente sollicite la ComAGA pour l'attribution de la subvention concernant l'opération de réhabilitation des 197 logements des bâtiments Myrtilles, Noisetiers et Lauriers situés à Basseau, dont le montant est plafonné à 408 212 €.

Le versement de la subvention se fera en deux temps :

- 33 % sur présentation de l'ordre de service, soit 134 710 € ;
- le solde sur présentation du décompte final des 3 opérations de réhabilitations, soit 273 502 €.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 23 septembre 2009,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la convention de participation financière avec Logélia - OPH de la Charente ayant pour objet l'attribution d'une participation financière de 408 212 € pour la réhabilitation de 197 logements des bâtiments Myrtilles, Noisetiers et Lauriers à Basseau.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

**D'INSCRIRE** les dépenses au budget principal – AP n°6 - article 20417 – sous fonction 70 – opération 2007.03.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
(M. Baleynaud ne prend pas part au débat et au vote)  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**21 octobre 2009**

**Affiché le :**

**21 octobre 2009**